Rapport de la réunion du Groupe *ad hoc* sur les situations d'urgence vétérinaire (Normes)

Original : anglais (EN)

2 au 5 décembre 2024
Paris

Table des matières

1. Introduction **2**

2. Séance d'ouverture **2**

3. Adoption de l'ordre du jour, termes de référence et désignation du président et du rapporteur **2**

4. Réflexions sur la gestion des urgences **2**

5. Commentaires de la Commission du Code **3**

6. Discussion sur l'objectif du chapitre et l'approche rédactionnelle **3**

7. Examen du projet de chapitre **3**

7.1. Structure du chapitre 3

7.2. Introduction, objectif et champ d'application 4

7.3. Définitions 4

7.4. Principes généraux 4

7.5. Prévention 5

7.6. Détection 5

7.7. Préparation 5

7.8. Réponse 5

7.9. Rétablissement 5

8. Présentation de l'Observatoire de l'OMSA **5**

9. Prochaines étapes et clôture de la réunion **6**

Liste des annexes

Annexe 1. Ordre du jour **7**

Annexe 2. Liste des participants **8**

Annexe 3. Termes de référence **9**

Organisation mondiale de la santé animale

Service de la Préparation et résilience
prd@woah.org

12, rue de Prony
75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 18 88
F. +33 (0)1 42 67 09 87
woah@woah.org
www.woah.org

1. Introduction

Le Groupe *ad hoc* sur les situations d'urgence vétérinaire (Normes) (ci-après dénommé « le Groupe ») a été convoqué par la Directrice générale à la demande de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (ci-après dénommée « la Commission du Code ») afin d'élaborer des normes sur la gestion des situations d'urgence dans le cadre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (ci-après dénommé « le Code terrestre »).

En septembre 2024, la Commission du Code a examiné le rapport de la première réunion du Groupe *ad hoc* et les grandes lignes d'un projet de chapitre portant sur la gestion des situations d'urgence. La Commission du Code a salué le travail accompli et a demandé au Groupe de poursuivre son travail de rédaction du chapitre, tout en formulant des recommandations quant à son contenu. Le Secrétariat de l'OMSA a également présenté le rapport à la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques en notant que le projet de chapitre présente des liens avec le *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*, notamment ses projets de chapitres sur la préparation aux situations d'urgence et à la gestion des foyers.

Le Groupe s'est réuni en personne pour une nouvelle réunion du 2 au 5 décembre 2024 afin d'examiner l'objectif, le champ d'application et la structure du projet de chapitre, d'élaborer la structure des articles et le contenu associé, ainsi que d'identifier la terminologie clé à définir le cas échéant.

2. Séance d'ouverture

La Dre Montserrat Arroyo, Directrice générale adjointe de l'OMSA « Normes internationales et Science », a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe *ad hoc* et les a remerciés de leur disponibilité pour continuer à participer aux travaux du Groupe. Elle a souligné la nécessité grandissante de soutenir les Membres de l'OMSA dans la gestion des situations d'urgence, compte tenu de l'éventail et de la complexité croissants des risques susceptibles d'affecter la santé animale et de déclencher des situations d'urgence. Elle a noté que les normes proposées devraient tenir compte de ce que l'Autorité vétérinaire peut réellement accomplir, mais aussi recommander que les Services vétérinaires coopèrent avec d'autres secteurs afin d'adopter une approche holistique de la gestion des situations d'urgence.

Le Dr Alexandre Fediaevsky, chef par intérim du Service de la Préparation et résilience, a souhaité la bienvenue au Groupe et a donné un aperçu du travail actuel de son Service. Il a rappelé au Groupe qu'il est proposé que le chapitre soit fondé sur une approche tous risques, ce qui est relativement nouveau pour l'OMSA. Il a souligné que le chapitre devrait renforcer le rôle des Services vétérinaires et encourager la participation de ces derniers dans les systèmes nationaux de gestion des situations d'urgence. Il a également noté que le champ d'application du chapitre proposé s'appliquait à tous les animaux terrestres, y compris la faune sauvage, et qu'à ce titre il intéresserait le Groupe de travail sur la faune sauvage.

Le Dr Etienne Bonbon, président de la Commission du Code, a également remercié le Groupe pour son travail et a demandé que le Groupe maintienne la cohérence du chapitre avec les autres chapitres du *Code terrestre*. Il a souligné que ce chapitre présentera également un intérêt pour la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques qui pourra s'y référer pour la gestion des situations d'urgence relatives à la santé des animaux aquatiques.

3. Adoption de l'ordre du jour et des termes de référence et désignation du président et du rapporteur

Le Dr Graeme Cooke a accepté de présider le Groupe et le Secrétariat de l'OMSA a été désigné comme rapporteur. Le Dr Cooke a souhaité la bienvenue au Groupe et a noté que c'était la première fois que la gestion des situations d'urgence faisait l'objet d'un volet propre dans le *Code terrestre*. Il a souligné que les Services vétérinaires ne sont souvent pas conçus comme des entités d'intervention d'urgence et que, pour pouvoir gérer les situations d'urgence, ils doivent tenir compte des capacités, de la gestion des conséquences et de la faculté à travailler avec d'autres parties du gouvernement et de la société.

Le Groupe *ad hoc* a adopté l'ordre du jour ainsi que les termes de référence. L'ordre du jour, la liste des participants et les termes de référence sont présentés respectivement aux annexe 1, 2 et 3.

4. Réflexions sur la gestion des urgences

Le président a conduit le Groupe à réfléchir dans un premier temps à ses propres expériences en matière de gestion des situations d'urgence, ce qui a permis de mettre en évidence les principes clés de la gestion des situations d'urgence. Le Groupe a identifié les points suivants :

- **Planification et préparation** : Une planification, une formation et des exercices efficaces sont essentiels pour réduire les effets des situations d'urgence, ainsi que pour identifier et appliquer les leçons tirées des situations

d'urgence passées. Il est nécessaire de comprendre comment mettre en œuvre les stratégies de gestion des urgences, en particulier en disposant de structures claires, de rôles et de responsabilités bien définis, de cadres d'allocation des ressources et de prise de décision pour permettre de répondre avec agilité et souplesse ;

- **Coordination** : Les Services vétérinaires doivent se coordonner avec d'autres ministères, secteurs et acteurs pour répondre à un large éventail de risques, ce qui nécessite l'interopérabilité des systèmes de gestion des situations d'urgence. Dans certains cas, l'Autorité vétérinaire est l'agence qui pilote la réponse et dans d'autres, elle est une agence de renfort ;

- **Défis** : Les défis à relever comprennent le manque de compréhension des besoins des Services vétérinaires et des risques liés aux situations d'urgence. En outre, les conséquences des situations d'urgence varient selon les contextes nationaux, ce qui complique le plaidoyer en faveur du soutien et de l'investissement dans la gestion des situations d'urgence, en particulier dans les petits pays où l'élevage peut ne pas jouer un rôle économique significatif.

5. Commentaires de la Commission du Code

Le Dr Étienne Bonbon, président de la Commission du Code, a résumé les commentaires de la Commission du Code et a indiqué que l'objectif consiste à publier un chapitre final d'ici 2027 en attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués. Il a recommandé que ce chapitre précise pourquoi la gestion des situations d'urgence est essentielle dans le domaine de la santé animale et a noté que les Membres ont besoin d'orientations sur ce qui constitue une situation d'urgence. En outre, il a souligné la nécessité d'assurer l'harmonisation avec d'autres chapitres du *Code terrestre* et a déclaré que le Secrétariat de l'OMSA devrait assurer les liens avec d'autres groupes *ad hoc* travaillant sur des domaines connexes. Des références peuvent être faites à d'autres chapitres mais pas à des articles spécifiques, notamment en raison de la nature dynamique du *Code terrestre*.

6. Discussion sur l'objectif du chapitre et l'approche rédactionnelle

Le Groupe a discuté de l'objectif et des résultats souhaités pour le chapitre, en identifiant les éléments clés à prendre en considération pour orienter son élaboration. Il a été convenu que le chapitre devait être exploitable et applicable dans les réalités diverses des Membres de l'OMSA. Le Groupe a souligné que le chapitre devrait être utilisable non seulement par les Services vétérinaires, mais aussi par d'autres ministères et acteurs financiers, afin de soutenir le financement et la mise en œuvre de programmes de gestion des situations d'urgence liés à la santé animale. Le Groupe a noté que le chapitre devrait être inclusif, compte tenu du large éventail d'acteurs impliqués dans les situations d'urgence vétérinaire, et qu'il devrait être pertinent pour toutes les composantes de la société. Il devrait également faciliter la mobilisation des ressources et promouvoir une culture de l'expérience acquise. En outre, il devrait établir des liens clairs avec d'autres chapitres du *Code terrestre* afin de renforcer son utilité.

Le Groupe a établi des principes clés pour la rédaction du chapitre. Il s'agit notamment de veiller à ce que le contenu soit succinct, bien structuré et qu'il utilise une terminologie reconnue en matière de gestion des situations d'urgence. Le jargon doit également être évité afin d'améliorer la clarté pour les différents publics.

7. Examen du projet de chapitre

Le Groupe a examiné et revu systématiquement la structure et le contenu du projet de chapitre existant et a proposé un nouveau contenu sur la base des critères établis ci-dessus. Le Groupe a consulté la terminologie et les descriptifs des ressources de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), notamment la Méthode de bonne gestion des urgences de santé animale (GEMP en anglais), et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

7.1. Structure du chapitre

Les composantes essentielles de la gestion des situations d'urgence qui ont été identifiées sont la prévention, la détection, la préparation, la réponse et le rétablissement, et le Groupe a convenu que chacun de ces articles devrait comporter une brève description et décrire ses éléments. En outre, le Groupe a recommandé l'inclusion d'un article sur les principes généraux afin d'intégrer les questions transversales applicables à toutes les composantes de la gestion des situations d'urgence. Le Groupe s'est mis d'accord sur la structure d'article suivante pour le chapitre :

3.X.1 Introduction
3.X.2 Objectif et champ d'application
3.X.3 Définitions
3.X.4 Principes généraux
3.X.5 Prévention
3.X.6 Détection
3.X.7 Préparation

3.X.8 Réponse
3.X.9 Rétablissement

Voici une description de la discussion et des actions concernant les articles susmentionnés.

7.2. Introduction, objectif et champ d'application

Le Groupe a mis à jour l'introduction, l'objectif et le champ d'application sur la base de ses réflexions antérieures et des recommandations formulées par la Commission du Code. Les décisions prises et le contenu additionnel rédigé comprennent les éléments suivants :

- Faire référence aux « situations d'urgence vétérinaire » plutôt qu'aux « situations d'urgence en matière de santé animale » étant donné le large éventail de ce qui pourrait constituer une situation d'urgence pour les Services vétérinaires ;
- Utiliser le terme « acteurs » pour désigner d'autres entités susceptibles d'être impliquées dans la gestion des situations d'urgence ;
- Faire référence à l'importance de l'approche pangouvernementale et de l'intégration des Services vétérinaires dans les systèmes nationaux de gestion des situations d'urgence afin de contribuer à la mobilisation des ressources ;
- Les Services vétérinaires doivent plaider en faveur des ressources nécessaires à la gestion des situations d'urgence et peuvent être amenés à travailler avec des partenaires publics et privés ;
- Le chapitre peut contribuer à sensibiliser les Membres de l'OMSA quant à la nécessité de disposer de systèmes de gestion des situations d'urgence.
- Utiliser le terme « économie » plutôt que « commerce », car il permet de mieux saisir les répercussions économiques globales des situations d'urgence, y compris les effets sur le commerce. Le Groupe a mis en garde contre l'idée de faire du commerce l'objectif principal des situations d'urgence vétérinaire, car les considérations commerciales ne constituent pas toujours une urgence, et pour éviter que ce chapitre ne soit orienté vers le commerce. Le terme « économie » englobe un éventail plus large de répercussions, y compris celles sur les moyens de subsistance, les marchés et le bien-être de la société, au-delà de l'objectif plus restreint du commerce.

7.3. Définitions

Le Groupe a examiné une série de termes à définir dans le chapitre pour faciliter l'utilisation et la clarté de celui-ci. Ces termes sont : acteurs, centre d'opérations d'urgence, système de gestion des incidents, logistique, gestion des situations d'urgence, situations d'urgence vétérinaire, prospective, système d'alerte précoce, système de détection, notions, stratégies, plan d'urgence, risque, ressources et Groupe d'experts. Le Groupe a noté que certains de ces termes sont référencés dans d'autres parties du *Code terrestre*, le cas échéant, et que les définitions existantes devraient être référencées au lieu d'être répétées. Toutefois, d'autres termes nécessiteront des éclaircissements supplémentaires pour que leur signification soit claire dans le contexte de la gestion des situations d'urgence.

7.4. Principes généraux

Le Groupe a convenu que certains principes généraux devraient guider l'approche de la gestion des situations d'urgence. L'un des principes les plus importants étant la nécessité d'activer les systèmes de gestion des situations d'urgence. Le Groupe a constaté les avantages liés au fait de déclarer une situation d'urgence pour la mobilisation des ressources et la prévention de la surcharge des capacités au sein des Services vétérinaires. Le Groupe a également discuté de l'importance de la gestion des données, y compris l'intégration des données provenant d'autres secteurs, pour soutenir la prise de décision dans toutes les composantes de la gestion des situations d'urgence. Le Groupe a également souligné la nécessité de procéder à des évaluations régulières des risques afin d'identifier les dangers et de fixer des priorités pour la gestion des situations d'urgence, ainsi que de prévoir et d'identifier les tendances émergentes. Ces évaluations doivent constituer la base des plans d'urgence et être régulièrement mises à jour pour rester pertinentes. Le Groupe a également inclus des exemples de conséquences potentielles découlant des situations d'urgence afin de renforcer la nécessité de mettre en place des systèmes de gestion des situations d'urgence. L'importance de la communication a également été soulignée pour faciliter l'échange d'informations à la fois au sein des Services vétérinaires et avec les parties prenantes externes. Le Groupe a également convenu d'inclure un contenu sur la législation, les réseaux et les relations, l'apprentissage à partir des situations d'urgence et le soutien à la santé mentale du personnel d'intervention d'urgence et des parties prenantes concernées.

7.5. Prévention

Le Groupe a reconnu que, bien que la prévention soit couramment utilisée parallèlement aux mesures d'atténuation, l'atténuation d'une situation d'urgence est un principe clé pour toutes les composantes de la gestion des situations d'urgence. Il a donc décidé d'inclure une référence à ce sujet dans les principes généraux ainsi que dans le présent article. Cette inclusion renforce le fait que l'adoption de mesures visant à atténuer les répercussions des situations d'urgence doit demeurer une priorité permanente, tant avant que pendant un événement.

7.6. Détection

Le Groupe a noté que la description traditionnelle de la gestion des situations d'urgence ne mentionne souvent pas la détection comme une entité à part entière par rapport aux autres composantes. Le Groupe a convenu de lister la détection comme une composante à part entière, compte tenu notamment de l'importance pour les Services vétérinaires de la détection des foyers de maladies susceptibles de déclencher des situations d'urgence. Le Groupe a convenu qu'il était possible de faire référence au Chapitre 1.4 relatif à la surveillance de la santé animale dans le contexte de la surveillance des maladies. Toutefois, étant donné que ce chapitre porte sur l'approche tous risques, les Services vétérinaires peuvent être amenés à travailler avec d'autres acteurs pour recueillir des données sur d'autres risques, par exemple les événements climatiques et météorologiques. Le rôle des laboratoires dans la confirmation des diagnostics au cours d'une situation d'urgence a également été souligné comme un aspect essentiel de la détection, en particulier dans les premières phases d'une situation d'urgence.

7.7. Préparation

La préparation a été soulignée comme un élément fondamental de la gestion des situations d'urgence, qui repose sur des plans basés sur l'analyse des risques. Le Groupe a convenu de décrire la planification de toutes les composantes de la gestion des situations d'urgence dans cette section afin d'éviter les répétitions inutiles dans les autres articles. Des contenus ont été proposés concernant la planification, l'équipement, la formation et la réalisation d'exercices de simulation dans le cadre d'une amélioration continue. Le Groupe a opté pour les termes « formation et exercices de simulation » plutôt que pour le terme plus général « renforcement des capacités », car ils reflètent mieux les activités pratiques de préparation.

7.8. Réponse

Le Groupe a noté qu'une grande partie du contenu applicable aux réponses apportées aux situations d'urgence est déjà couverte dans d'autres parties du *Code terrestre*, tels que les chapitres relatifs aux programmes officiels de contrôle, au dépeuplement et les chapitres consacrés à des maladies spécifiques. Le Groupe a inclus des références supplémentaires aux efforts de continuité des activités, étant donné que les Services vétérinaires doivent gérer les conséquences des actions entreprises en réponse aux situations d'urgence. Le Groupe a reconnu que la continuité des activités peut nécessiter une description différente pour être comprise par des personnes dont l'anglais n'est pas la langue maternelle. L'importance des systèmes de gestion des incidents, dotés de structures efficaces de direction, de commandement et de prise de décision, a été soulignée, en particulier pour les réponses multi-acteurs. Le Groupe a noté qu'une chaîne de commandement bien définie est essentielle pour assurer la coordination des actions et minimiser la confusion lors d'une situation d'urgence.

7.9. Rétablissement

Le Groupe a noté que le rétablissement ne consiste pas seulement à restaurer les opérations normales, mais aussi à documenter et à partager les expériences afin de contribuer aux futurs efforts de préparation et de réponse. Le Groupe a reconnu que le rétablissement implique également que les Membres remplissent les exigences nationales et internationales en matière d'établissement de rapports après une situation d'urgence, en fonction de la nature de l'aléa.

8. Présentation de l'Observatoire de l'OMSA

Au cours de la réunion, le Service d'Intégration de la donnée de l'OMSA a présenté l'Observatoire de l'OMSA en soulignant ses objectifs et ses principaux produits livrables et pour discuter des approches potentielles pour la mise en œuvre du nouveau chapitre sur la gestion des situations d'urgence. Le Groupe a soulevé des questions concernant les critères, les définitions et les types d'exercices de simulation qui peuvent être communiqués à l'OMSA et inclus dans l'analyse des indicateurs. Certains Membres effectuent des exercices de simulation mais se heurtent à des contraintes de temps ou de capacité pour les communiquer à l'OMSA. Afin d'améliorer l'ensemble des données existantes, le Groupe a recommandé de mener une enquête supplémentaire pour permettre à l'Observatoire d'analyser les systèmes au-delà de la simple identification de la présence de plans d'urgence ou d'exercices de simulation. Cette démarche

pourrait être déployée au moment de l'adoption du chapitre et répétée plusieurs années plus tard. Des études thématiques sur la gestion des urgences comportant des entretiens avec les Membres, y compris au niveau régional, pourraient également alimenter les travaux de l'Observatoire. Le Groupe a également suggéré d'inclure des ensembles de données collectées par d'autres organisations ou initiatives internationales, telles que la FAO et EU-FMD. En outre, les outils d'évaluation de la capacité des laboratoires de la FAO pour ses Membres pourraient fournir des informations pertinentes. Le Groupe a proposé d'évaluer les indicateurs potentiels liés aux situations d'urgence vétérinaires lors de ses prochaines réunions et a noté la nécessité d'éviter de surcharger les Membres avec des rapports supplémentaires.

9. Prochaines étapes et clôture de la réunion

Pour conclure les travaux du Groupe pour cette réunion, le Groupe a procédé à un examen du contenu au regard des recommandations formulées par la Commission du Code et des critères établis le premier jour de la réunion.

Le Groupe a accepté que le Secrétariat affine le projet de chapitre et supprime les doublons dans le texte. Le Secrétariat de l'OMSA partagera le projet de chapitre au début du mois de janvier 2025 pour que le Groupe l'examine par voie électronique avant de le soumettre à la Commission du Code.

Le Secrétariat a informé le Groupe qu'un projet de rapport sera diffusé pour examen début janvier 2025. Le rapport, une fois validé par la Directrice générale de l'OMSA, sera présenté à la Commission du Code lors de sa prochaine réunion en février 2025, en même temps que le projet de chapitre. Le rapport sera également partagé avec la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques et la Commission scientifique pour les maladies animales lors de leurs réunions en février 2025.

Le Dr Alexandre Fediaevsky a clôturé la réunion en remerciant le Groupe pour ses efforts et a souligné l'importance du chapitre pour soutenir les capacités de préparation et de réponse des Membres de l'OMSA, en particulier dans le contexte de la situation actuelle de l'influenza aviaire hautement pathogène à l'échelle mondiale.

_____

…/Annexes

Annexe 1. Ordre du jour

RÉUNION DU GROUPE *AD HOC* SUR LES SITUATIONS D'URGENCE VÉTÉRINAIRE (NORMES)

Deuxième réunion, Paris, 2 au 5 décembre 2024

_____

Date	Horaire	Activité
Lundi, 2 décembre	14:00-14:30	Mot de bienvenue de La Dre Montserrat Arroyo, Directrice générale adjointe de l'OMSA « Normes internationales et Science » Adoption de l'ordre du jour, présidence, introductions et désignation du rapporteur Adoption des Termes de référence
	14:30-14:45	Réflexions sur la gestion des urgences
	14:45-15:00	Examen des recommandations de la Commission du code
	15:00-15:45	Examen de l'objectif et du contenu du projet de chapitre
	15:45-16:00	Pause rafraîchissement
	16:00-17:00	Plan de rédaction
Mardi 3 décembre	9:00-11:00	Projet de chapitre, phase 1
	11:00-11:30	Pause rafraîchissement
	11:30-13:00	Examen de l'avancement
	13:00-14:00	Déjeuner
	14:00-15:30	Projet de chapitre, phase 2
	15:30-15:45	Pause rafraîchissement
	15:45-16:30	Examen de l'avancement
	16:30-17:00	Terminologie
Mercredi 4 décembre	9:00-11:00	Projet de chapitre, phase 3
	11:00-11:30	Pause rafraîchissement
	11:30-13:00	Examen de l'avancement
	13:00-14:00	Déjeuner
	14:00-15:30	Projet de chapitre, phase 4
	15:30-15:45	Pause rafraîchissement
	16:30-17:00	Présentation de l'Observatoire
	19:00	Dîner de groupe
Jeudi 5 décembre	9:00-11:00	Examen de l'avancement
	11:00-11:30	Pause rafraîchissement
	11:30-12:00	Proposition et définition des prochaines étapes
	12:00-13:00	Résumé de la réunion Examen du rapport Clôture de la réunion

Annexe 2. Liste des participants

RÉUNION DU GROUPE *AD HOC* SUR LES SITUATIONS D'URGENCE VÉTÉRINAIRE (NORMES)

Deuxième réunion, Paris, 2 au 5 décembre 2024

_____

MEMBRES DU GROUPE *AD HOC*

Dr Graeme Cooke (Président)
Chef des Services vétérinaires
Agriculture Victoria
Melbourne
AUSTRALIE

Dr Mariano Ramos
Dirección Nacional de Sanidad Animal Servicio
Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria - SENASA
Av. Paseo Colón 367. Piso 4°.
Buenos Aires, ACD1063
ARGENTINE

Dre Jamaliah Senawi
Cheffe de la section Contrôle des maladies animales et zoonoses
Division du contrôle des maladies et de la biosécurité vétérinaire
Siège des Services vétérinaires de Malaisie, Putrajaya
MALAISIE

Dr Letlhogile Modisa
Consultant/chirurgien vétérinaire
P.O Box 5, Sherwood
BOTSWANA

Dre Maria Cedersmyg
Vétérinaire principale
Conseil suédois de l'agriculture
Broddstorp15, SE-56393 Granna
SUÈDE

Dr Jackson Zee
Directeur - Affaires mondiales et programmes de résilience face aux catastrophes
FOUR PAWS International/VIER PFOTEN International
Linke Wienzeile 236
1150 Vienne
AUTRICHE

Dre Cheryl Eia (ne pouvant être présente)
Vétérinaire principale pour la santé publique
Centre pour la sécurité alimentaire et la santé publique
College of Veterinary Medicine
Iowa State University
1800 Christensen Drive
Ames Iowa 50011
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

COMMISSION SPÉCIALISÉE DE L'OMSA ET OBSERVATEURS ISSUS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Dr Etienne Bonbon
Président de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres de l'OMSA
Commission européenne, DG SANCO- D1
B-1049 Bruxelles
BELGIQUE

Dre Sophie Allain Ioos
Agent technique
Organisation mondiale de la santé
Genève
SUISSE

SIÈGE DE L'OMSA

Dr Alexandre Fediaevsky
Chef par intérim
Service de la Préparation et résilience

Dr Daniel Donachie
Responsable de programme
Service de la Préparation et résilience

Mlle Madison Wimmers
Chargée de projet
Préparation et résilience Service

Dr Joyce Bowling-Heyward
Chargée de mission
Service des Normes

Annexe 3. Termes de référence

RÉUNION DU GROUPE *AD HOC* SUR LES SITUATIONS D'URGENCE VÉTÉRINAIRE (NORMES)

Deuxième réunion, Paris, 2 au 5 décembre 2024

_____

Objectif

L'objectif du Groupe *ad hoc s*ur les situations d'urgence vétérinaire (Normes) est d'élaborer des normes sur la gestion des situations d'urgence dans le cadre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* (le *Code terrestre*) en proposant un nouveau chapitre et/ou en développant le contenu d'un chapitre existant. Il vise également à réviser les chapitres existants du *Code terrestre* en termes de gestion des situations d'urgence et à recommander d'autres modifications nécessaires pour intégrer une approche cohérente de la gestion des situations d'urgence, y compris la révision ou la proposition de nouvelles définitions du glossaire lorsque cela s'avère nécessaire.

La Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (la Commission du Code) a demandé qu'un Groupe *ad hoc* soit constitué pour entreprendre ce travail, ce qui a été approuvé par la Directrice générale de l'OMSA.

Contexte

Lors de la 89e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA, la résolution n° 28 a été adoptée suite à la présentation du Thème technique sur la gestion des situations d'urgence, qui recommandait que l'OMSA veille à ce que ses normes internationales intègrent davantage la gestion des situations d'urgence. En avril 2023, l'OMSA a accueilli une Conférence mondiale sur la gestion des situations d'urgence qui a rallié le soutien d'un public plurisectoriel diversifié afin de consolider les efforts visant à renforcer les capacités des Services vétérinaires en matière de gestion des situations d'urgence par le biais de formations, de partenariats, de réseaux, d'un meilleur accès aux données et aux éléments de preuve scientifiques et d'une mobilisation adéquate des ressources. L'OMSA s'appuie sur les résultats de cette conférence et sur ses travaux antérieurs pour intégrer davantage la gestion des situations d'urgence dans son programme de travail.

En février 2024, la Commission du Code a examiné et validé une proposition du Service de la Préparation et résilience de l'OMSA visant à réunir un Groupe *ad hoc* chargé de rédiger des normes sur la gestion des situations d'urgence. Le Groupe a tenu sa première réunion en juin 2024, au cours de laquelle il a examiné les chapitres du *Code terrestre* qui traitent de la gestion des situations d'urgence. Il a ensuite recommandé de rédiger un nouveau chapitre pour intégrer ce sujet. Le Groupe a proposé l'objectif, le champ d'application et une structure préliminaire pour le nouveau chapitre, ainsi qu'un emplacement suggéré dans le *Code terrestre*.

En septembre 2024, lors de l'examen du rapport du Groupe et de l'étude du projet de structure du chapitre, la Commission du Code a félicité le Groupe pour son travail et a fournit des recommandations au Secrétariat de l'OMSA pour la prochaine réunion au cours de laquelle le Groupe rédigera le chapitre.

Questions spécifiques à traiter

Pour aider les Membres à se préparer et à répondre aux situations d'urgence, la mise à disposition de normes fournit une compréhension commune de la gestion des situations d'urgence. Il s'agit notamment de définir les fondements de la gestion des situations d'urgence, tels que la terminologie commune et les principes clés. Les principes définis pour la gestion des situations d'urgence devraient adopter une approche tous risques, de sorte qu'ils soient transversaux et transférables à différents types d'incidents (par exemple, épidémies, catastrophes naturelles, événements délibérés). Les normes doivent être applicables à tous les Membres de l'OMSA et à toutes les composantes du domaine vétérinaire. Il faut également tenir compte du fait que la définition d'une situation d'urgence peut varier en fonction des contextes nationaux.

Actions à réaliser

Le Groupe *ad hoc* sera invité à :

1. Procéder à l'examen de l'objectif, du champ d'application et de la structure du projet de chapitre ;
2. Élaborer un projet de structure des articles ;
3. Rédiger le contenu de chaque article ;
4. le cas échéant, identifier la terminologie clé de la gestion des situations d'urgence à définir dans le contexte de la santé et du bien-être des animaux, par exemple : urgence, catastrophe, crise, plan d'urgence ;

Points à prendre en considération

Avant la réunion, les membres du Groupe *ad hoc* doivent :

- connaître la structure et le contenu du *Code terrestre*, y compris les références actuelles à la gestion des situations d'urgence (Chapitres 4.19, 1.4, 1.7 à 1.11, 3.2, 3.3, 3.5 et 7.6)
- tenir compte des orientations internationales existantes en matière de gestion des situations d'urgence, telles que la Méthode de bonne gestion des urgences de santé animale (GEMP en anglais) de la FAO, le Règlement sanitaire international, le Cadre d'action de SENDAI et d'autres initiatives pertinentes ;
- se familiariser avec les orientations de l'OMSA en matière de gestion des situations d'urgence (par exemple, les Lignes directrices de l'OMSA sur les exercices de simulation, le bien-être des animaux en cas de catastrophe, la réduction de la menace biologique).

Attentes [ou conditions préalables]

Les membres du Groupe *ad hoc* doivent :

- signer le document concernant l'engagement de confidentialité des informations (si ce n'est pas déjà fait) ;
- remplir le formulaire de déclaration d'intérêt (si ce n'est pas déjà fait) ;
- accepter la politique de gestion des données personnelles de l'OMSA ;
- lire et étudier en détail tous les dossiers fournis par l'OMSA avant la réunion ;
- se mettre d'accord sur la désignation du président et du rapporteur de la réunion ;
- contribuer aux discussions ;
- respecter leur rôle au sein du Groupe ;
- contribuer à la rédaction du texte ;
- être conscients que les membres du Groupe peuvent être retenus entre les réunions du Groupe *ad hoc* afin d'assurer la continuité des travaux.

Livrables

1. un rapport contenant les justifications des décisions prises quant à :
   a. la structure proposée ;
   b. le texte proposé pour chaque article ;
   c. la manière dont les recommandations de la Commission du Code ont été prises en compte ;
2. un projet de chapitre.

Établissement d'un rapport / échéance

Le Groupe *ad hoc* rédigera son rapport/terminera les actions susmentionnées d'ici le 15 janvier 2025, à temps pour être examiné lors de la réunion de février 2025 de la Commission du Code.

© **Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), 2024**

Ce document a été préparé par des experts réunis par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Dans l'attente de son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués, les opinions exprimées ici ne peuvent être interprétées que comme celles desdits experts.

Toutes les publications de l'OMSA sont protégées par la loi internationale sur les droits d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, livres, médias électroniques et tout autre support destiné au public, à des fins d'information, d'enseignement ou de commerce, sous réserve d'une autorisation écrite préalable de l'OMSA.

Les appellations et dénominations employées dans cette publication ainsi que la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMSA aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières et limites.

Les opinions exprimées dans les articles signés n'engagent que leurs auteurs. La mention de sociétés spécifiques ou de produits de fabricants, qu'ils aient ou non été brevetés, n'implique pas que ces produits ont été validés ou recommandés par l'OMSA de préférence à d'autres produits de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.